

# PRÉSENTATION DE LA FORMATION



## ***ACCOMPAGNANT-E ÉDUCATIF ET SOCIAL (AES)***

# Programme détaillé

## ***Contexte de la formation***

L'accompagnant éducatif et social réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soit l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.

Il accompagne les personnes tant sur les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs.

Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle. Ses interventions d'aides et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social.

Dans le cadre de ses missions, en lien avec une équipe et sous la responsabilité d'un professionnel encadrant ou référent, il participe à l'élaboration et la mise en œuvre d'un accompagnement adapté à la situation de la personne, de ses besoins, de ses attentes, de ses droits et libertés.

Il établit une relation attentive de proximité, en fonction des capacités et potentialités de la personne dans toutes ses dimensions (physiques, physiologiques, cognitives, psychologiques, psychiques, relationnelles et sociales).

Il soutient et favorise la communication et l'expression de la personne qu'elle soit verbale ou non-verbale. Il participe à son bien-être physique et psychologique dans les différentes étapes de sa vie. Il participe à la prévention de la rupture et/ou à la réactivation du lien social.

Selon son contexte, il intervient au sein d'une équipe pluri-professionnelle et inscrit son action dans le cadre du projet institutionnel et du projet personnalisé d'accompagnement, en lien avec les familles et les aidants.

Il transmet et rend compte de ses observations et actions afin d'assurer la cohérence et la continuité de l'accompagnement et de l'aide proposée. Dans ce cadre, il évalue régulièrement son intervention et la réajuste en fonction de l'évolution de la situation de la personne.

## ***Pré-requis et conditions d'admission***

Les candidats admis à se présenter sont :

- ✓ Les candidats en formation initiale (voie directe) ;
- ✓ Les candidats au titre de la formation continue, les personnes déjà engagées dans la vie active ou qui s'y engagent, les salariés ayant un emploi dans le secteur médico-social (formation en alternance) ainsi que les personnes en reconversion et les demandeurs d'emploi ;
- ✓ Les personnes ayant acquis des domaines de compétence par la voie de la VAE et qui souhaitent acquérir les domaines de compétences manquants par la voie de la formation ;

Aucun diplôme n'est exigé pour accéder à la formation.

Pour s'inscrire aux épreuves, il convient de demander un dossier d'inscription par internet sur [www.irts-ca.fr](http://www.irts-ca.fr) pour la rentrée suivante. L'IRTS peut tenir à disposition des candidats un ordinateur.

### ***Objectifs de la formation***

- ✓ Acquérir les compétences techniques et relationnelles nécessaires à l'exercice du métier d'Accompagnant Educatif et Social ;
- ✓ Connaître les gestes et les attitudes à tenir en situation professionnelle ;
- ✓ Acquérir les connaissances suffisantes pour se préparer au diplôme d'Etat AES ;
- ✓ Accéder à une qualification de niveau III.

### ***Méthodes pédagogiques***

Le DEAES est une formation de niveau III qui est orientée sur les pratiques professionnelles. L'IRTS-CA accompagne l'apprenant en proposant outre des savoirs théoriques, un suivi personnalisé individuel mais aussi collectif :

- ✓ Une formalisation du parcours de l'apprenant ;
- ✓ Une formalisation de l'alternance ;
- ✓ Une vie de promotion, une vie de groupe ;
- ✓ Une participation active de l'apprenant pour les préparations d'épreuves ;
- ✓ Une enquête de satisfaction pour améliorer les prestations ;
- ✓ Un rapport d'activité pour le Conseil de Perfectionnement.

## ***Une certification***

Le diplôme d'Etat d'accompagnement éducatif et social (DEAES) est délivré par le Ministère en charge des affaires sociales.

5 blocs de certifications :

### **BLOC DE COMPETENCE 1 :**

- ✓ Epreuve écrite - étude de cas pratique organisée par les DREETS en établissement de formation
- ✓ Un oral à partir d'un dossier de pratique professionnelle évaluée par l'établissement de formation

### **BLOC DE COMPETENCE 2 :**

- ✓ Etude d'un cas pratique à partir d'un sujet tiré au sort permettant au candidat d'exposer une démarche et les modalités de réalisation des actes d'accompagnement de la personne dans ses actes de la vie quotidienne

### **BLOC DE COMPETENCE 3 :**

- ✓ Présentation orale à partir d'un document élaboré par le candidat d'un projet d'animation sociale et citoyenne à partir d'une situation de stage

### **BLOC DE COMPETENCE 4 :**

- ✓ Présentation orale d'une étude situation vécue en stage à partir d'un document élaboré par le candidat en lien avec le projet de la personne

### **BLOC DE COMPETENCE 5 :**

- ✓ Epreuve écrite sur table portant sur les modalités de transmission et de communication relevant d'une situation proposée par l'établissement de formation

## ***Une évaluation***

L'évaluation est une démarche constante de l'IRTS-CA pour toute formation.

L'institut est soucieux de mettre en place des outils capables de rendre compte d'une mesure d'écart entre les objectifs visés et leur réalisation.

L'évaluation de la formation se fera, par conséquent, à différents niveaux et selon diverses formes :

- ✓ Débriefing avec les apprenants au terme de chaque journée ;
- ✓ Réunion avec les promotions constituées ;
- ✓ Réajustement permanent ;
- ✓ Questionnaire de satisfaction ;
- ✓ Conseil de Perfectionnement ;
- ✓ Bilan final.

### ***Une organisation***

La formation préparant au diplôme d'état AES doit être dispensée sur une amplitude de 12 à 24 mois. L'IRTS-CA propose la démarche de professionnalisation d'une durée de formation de 18 mois pour les salariés ou assimilés et autres sauf pour les demandeurs d'emploi avec une formation d'une durée de 12 mois.

Elle comporte :

- ✓ 546 heures de formation théorique
- ✓ 21 heures de formation AFGSU niveau 2
- ✓ 35 heures de validation de compétences
- ✓ 840 heures de formation pratique (24 semaines).

### ***Une équipe pédagogique***

- ✓ Corine Miceli : responsable de la formation.
- ✓ Cathy Ferger : assistante pédagogique

### ***Identification de notre organisme de formation***

- ✓ Institut Régional du Travail Social de Champagne-Ardenne
- ✓ Directeur Général : M Stéphane FURNAL
- ✓ Directrice de la pédagogie et des formations – Mme Simone FOND
- ✓ Date de création : 16/01/1991
- ✓ Nature juridique : Association de loi 1901
- ✓ Numéro de déclaration d'activité : 21.51.00.158.51
- ✓ Adresse : 8 Rue Joliot Curie – 51100 REIMS
- ✓ Tel : 03.26.06.82.52
- ✓ Contact : [cathy.ferger@irtsca.fr](mailto:cathy.ferger@irtsca.fr)
- ✓ Site internet : [www.irtsca.fr](http://www.irtsca.fr)